

ANNEXE.

TARIF DES DROITS DE DOUANE, 1888.

EFFETS ET ARTICLES IMPOSABLES.

1. Acide sulfurique..... $\frac{1}{2}$ c. p. lb.
2. Acide acétique..... 25c. p. g. i. et
20 p. c.
3. Acide muriatique et nitrique..... 20 p. c.
4. Acide sulfurique et nitrique combinés, et tous acides mélangés 25 p. c.
5. Mais les dames-jeannes et les grosses bouteilles empaillées, contenant des acides, du vinaigre et d'autres liquides seront frappées du même droit que si elles étaient vides.
6. Agates, saphirs, émeraudes, grenats et opales, polis, mais non montés ni autrement ouvrés..... 10 p. c.
7. Ale, bière et porter, importés en bouteilles (six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine étant censé contenir un gallon impérial).....e..... 18c. p. g. i.
8. Ale, bière et porter, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles 10c. p. g. i.
9. Amandes écalées..... 5c. p. lb.
10. Amandes non écalées..... 3c. p. lb.
11. Aniline (teintures d') au sujet desquelles il n'est pas autrement prescrit..... 10 p. c.
12. Animaux vivants de toute espèce non spécifiés ailleurs..... 20 p. c.
13. Fleurs artificielles et plumes non spécifiées ailleurs..... 25 p. c.
14. Asbeste, autrement qu'à l'état naturel et tout article fabriqué avec ce produit..... 25 p. c.
15. Graisse pour essieux et autres mélanges similaires..... 1c. p. lb.
16. Métal de Babbitt 10 p. c.
17. Bagatelle (tables ou jeux de) avec queues et billes..... 35 p. c.
18. Sacs contenant du sel fin de tous pays..... 25 p. c.
19. Poudre à pâtisseries (le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable)..... 6c. p. lb.
20. Barils contenant du pétrole ou ses produits ou tout mélange dont le pétrole est une des parties..... 40c. chaque.
21. Barils contenant des salaisons (1887)..... 20c. chaque.
22. Courroies et drosses de toutes sortes..... 25 p. c.
23. Cloches de toutes espèces, excepté pour églises..... 30 p. c.
24. Billards, sans blouses, de quatre pieds six pouces sur neuf pieds, ou moins..... \$22.50
25. Sur ceux de plus de quatre pieds six pouces sur neuf pieds. \$25